

## Conditions d'attribution d'emplacements pour camion restaurant à l'Université d'ANGERS (courte durée)

### APPEL À PROPOSITIONS

**UNIVERSITÉ D'ANGERS**  
**Direction générale des services**  
**40 rue de Rennes**  
**49035 ANGERS**

---

**Pour l'établissement d'une convention d'occupation temporaire du  
domaine public relative à :**  
**l'exploitation d'une activité ambulante de restauration rapide.**

**Date et heure limites de remise des offres :**

**Les offres pourront être remises à partir du  
vendredi 23 octobre 2020 jusqu'au lundi 8 novembre 2020 –  
12h (dernier délai)**

### 1. OBJET ET ÉTENDUE DE L'ATTRIBUTION

#### **1.1. Objet**

L'Université d'Angers est un établissement public accueillant 25 000 étudiants répartis sur 3 campus.

Les modes de restauration des étudiants et personnels de l'Université connaissant une mutation depuis plusieurs années, l'Université souhaite expérimenter l'implantation et l'exploitation par des opérateurs économiques d'une activité ambulante de restauration rapide désignée notamment « *Food truck* ».

L'avantage principal de cette solution est de proposer une restauration rapide et facilement adaptable selon les envies des consommateurs.

Ce premier contrat d'occupation d'une durée ferme sans reconduction a valeur de test. Une nouvelle consultation pour une convention reconductible pourrait être lancée avant l'été 2021 pour la rentrée 2021/2022.

La présente consultation vise à autoriser, dans un premier temps à titre exceptionnel et expérimental, par le biais d'autorisations d'occupations temporaires (AOT) du domaine public, l'implantation et l'exploitation d'une activité ambulante de restauration rapide sur le site universitaire de Belle-Beille et le site universitaire Santé à Angers.

Les candidats seront retenus à l'issue de la procédure de sélection sur la base de 3 lots :

### **Lot 1**

**Campus Belle Beille – UFR sciences**

**2 boulevard Lavoisier**

**49016 ANGERS**

### **Lot 2**

**Campus Belle Beille – IUT**

**4 boulevard Lavoisier**

**49016 ANGERS**

### **Lot 3**

**Campus Santé**

**Faculté de médecine**

**Rue Amsler**

**49045 ANGERS**

### **Lot 1 – UFR Sciences**



## Lot 2 - IUT



## Lot 3 - UFR Santé - Faculté de médecine


**FACULTÉ DE SANTÉ**  
 UNIVERSITÉ D'ANGERS

**LA FACULTE DE SANTE – Site Amsier** 28 rue Roger Amsier – CS 74521  
 49045 ANGERS cedex 1  
 Téléphone : 02 41 73 58 00



- 1 : emplacement du *Food truck* souhaité
- 2 : option d'emplacement possible à étudier lors de la visite

Ces conventions portant AOT, qui auront un **caractère précaire et révocable**, relèveront du régime des occupations privatives du domaine public encadré par les articles L.2121-1 et L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

## **1.2. Étendue de la publicité**

La présente procédure est régie par l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui impose, lorsqu'il s'agit d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique et lorsque l'occupation autorisée est de courte durée, une **publicité préalable à la délivrance du titre**, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution.

## **2. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS**

Les candidatures en groupements ne sont pas admises.

## **3. ALLOTISSEMENT**

Les prestations sont réparties en 3 lots concernant les 3 emplacements cités à l'article 1.1.

Renseignements relatifs aux lots :

### **LOT 1 : Campus de Belle-Beille à Angers : emplacement N° 1 – UFR Sciences - Bâtiment C**

La présence du prestataire est prévue du lundi au vendredi de 11h à 15h.

Les prestations ne seront pas assurées durant les congés suivants (dates d'interruption des enseignements) :

Du vendredi 18 décembre au soir au lundi 4 janvier 2021 au matin.

Du vendredi 26 février au soir au lundi 8 mars 2021 au matin.

### **LOT 2 : Campus de Belle-Beille à Angers : emplacement N° 2 – IUT- Bâtiment C**

La présence du prestataire est prévue du lundi au vendredi de 11h à 15h.

Les prestations ne seront pas assurées durant les congés suivants (dates d'interruption des enseignements) :

Du vendredi 18 décembre 2020 au soir au 4 janvier 2021 matin.

Du vendredi 26 février 2021 au soir au 8 mars 2021 matin.

### **LOT 3 : Campus Santé site Amsler à Angers : emplacement N° 3 – Bâtiment C**

La présence du prestataire est prévue du lundi au vendredi de 11h à 15h.

Les prestations ne seront pas assurées durant les congés suivants (dates d'interruption des enseignements) :

Du vendredi 18 décembre 2020 au soir au 4 janvier 2021 matin.

Pas de fermeture pédagogique ni en février ni au printemps 2021.

Emplacement N° 3 (2 options : option parking étudiants ou parking du personnel, voir plan).

## **4. VISITE DES LIEUX**

La visite sur site, pour prise de connaissance des lieux, de leurs abords et des contraintes liées au site, est possible dans le cadre de la présente procédure.

La prise de rendez-vous devra se faire auprès de :

**UFR Sciences :**

Contact : Michel GUILLEMENT, [michel.guillement@univ-angers.fr](mailto:michel.guillement@univ-angers.fr)  
Rdv possibles les matins de 8h30 à 11h

**IUT :**

Contact : Thomas HEITZ, [thomas.heiz@univ-angers.fr](mailto:thomas.heiz@univ-angers.fr)  
Rdv possibles également au 02 41 68 87 24

**Faculté de Santé**

Contact : Joël BASSET, [joel.basset@univ-angers.fr](mailto:joel.basset@univ-angers.fr)  
Rdv possibles également au 07 78 26 64 97

**NB : l'implantation du *Food truck* nécessitera pour Santé une totale autonomie du bénéficiaire pour les différentes ressources (électriques, ou autre..)**

Il sera question de définir lors des visites les conditions d'installation des prestataires (localisation précise, nécessité ou non d'équipements électriques, etc.)

## 5. MODALITES ET DURÉE DE LA CONVENTION

Une convention portant autorisation d'occupation temporaire devra être signée par le bénéficiaire préalablement à l'installation.

La durée de la convention est prévue du **16 novembre 2020 jusqu'au 26 février 2021 inclus.**

## 6. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Le **cadre de réponse ci-dessous** doit être complété et signé avec les pièces à fournir.  
La carte des tarifications ainsi que les propositions de menus sont à joindre.

**Format des fichiers :**

Afin d'éviter des blocages liés aux logiciels, le format PDF est souhaité.

Le candidat est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe",
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros",

Les fichiers de type bordereaux des prix unitaires à renseigner par le candidat devront en revanche conserver le format Excel.

**Anti-virus :**

Les candidats s'assurent avant leur envoi que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

## **7. SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

Chaque offre déclarée recevable sera classée.

Les critères relatifs à la candidature sont :

- Les garanties et capacités techniques et financières ;
- L'expérience professionnelle ;
- Les capacités professionnelles.

Les critères mobilisés pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Prix proposés au regard du budget d'un-e étudiant-e 30pts
- Diversité, qualité et origine des produits (Produits locaux, Bio) 30pts
- Développement durable, démarche environnementale et gestion des déchets 30pts
- Qualité de la présentation de l'offre du candidat dans le cadre de la procédure 10pts

L'Université se réserve la possibilité de négocier les prestations proposées.

## **8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à : [dgs@univ-angers.fr](mailto:dgs@univ-angers.fr).